

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 02040

Numéro SIREN : 453 246 589

Nom ou dénomination : 2AV - Alarme Automatisation Vidéo

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/007220

2 AV

S.A.R.L. au capital de 3 751 €

Siège social :
37, Rue Clément Michut
69100 VILLEURBANNE

453 246 589 RCS LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

JPD

D'UNE FORME DE S.A.R.L. EN S.A.S.

Etabli dans le cadre des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code selon décision de l'associée unique, nous avons établi le présent rapport sur :

- notre analyse de la situation de votre société ;
- notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et afin de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La situation arrêtée au 31 décembre 2021 comprenant 9 mois, fait apparaître :
 - Un chiffre d'affaires de 56 057 € ;
 - Des charges d'exploitation à hauteur 67 894 € dont :
 - des « autres achats et charges externes » pour 25 551 € ;
 - des « salaires et traitements » pour 24 452 € ;
 - des « charges sociales » pour 11 604 €.
 - Un résultat d'exploitation négatif de 1 673 € ;
 - Un résultat net négatif de 1 705 €.
- Les capitaux propres s'établissent à 36 237 € dont 3 751 € de capital social.
- Le total de l'actif s'élève à 49 894 € et comprend notamment :
 - 6 143 € de trésorerie ;
 - 12 954 € d'actifs immobilisés ;
 - 15 765 € de créances clients.

Le délai entre l'arrêté desdits comptes et la date d'établissement du présent rapport n'excédant pas 6 mois, il n'est pas nécessaire d'établir une situation intermédiaire.

- La situation financière est équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier.
- La situation arrêtée au 31 décembre 2021 fait apparaître un résultat négatif ne remettant pas en cause la transformation.
- La situation arrêtée au 31 décembre 2021 fait apparaître des capitaux propres au moins égaux au capital social.

Nos diligences ont également consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et aucun avantage particulier n'a été consenti.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ecully, le 14 février 2022



Cabinet CC2A

Représenté par Jean-Christophe ARNOUX